

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 15ème législature

Mise en 2x2 voies RN4 entre Saint-Georges et Gogney Question orale n° 973

## Texte de la question

M. Thibault Bazin attire une nouvelle fois l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la nécessité de terminer la mise en 2x2 voies de la RN4 entre Nancy et Strasbourg. Le dernier tronçon entre Saint-Georges et Gogney, long de 8,2 kilomètres, reste à réaliser. Les raisons de cette nécessité sont territoriales du fait qu'il est emprunté par 10 000 véhicules chaque jour dont 30 % de poids lourds, économiques pour soutenir ce territoire enclavé mais aussi et surtout sécuritaires sachant que ce secteur est le plus accidentogène de Lorraine. En réponse à une de ses interventions, il y a deux ans, Mme la ministre avait déclaré : « l'inscription au CPER reste une nécessité absolue des prochaines semaines et des prochains mois ». Alors que les études engagées depuis plusieurs années vont être finalisées afin d'optimiser le projet tant pour ajuster le tracé aux contraintes locales que pour réduire son coût, alors que l'occasion de réaliser « cette nécessité absolue » est là à travers l'extension du volet routier du CPER en cours, il vient lui demander des garanties de l'État quant au calendrier du lancement de ces travaux et quant à la budgétisation de ce projet. Les Lorrains sont impatients.

# Texte de la réponse

PASSAGE EN DEUX FOIS DEUX VOIES DE LA RN4 ENTRE SAINT-GEORGES ET GOGNE **M. le président.** La parole est à M. Thibault Bazin, pour exposer sa question, n° 973, relative au passage en deux fois deux voies de la RN4 entre Saint-Georges et Gogney.

**M. Thibault Bazin.** J'associe bien volontiers à mes deux questions mon collègue et voisin de banc et de circonscription Fabien Di Filippo, mobilisé comme tous les élus locaux pour un aménagement tant attendu par les Lorrains.

Nous vous alertons une nouvelle fois sur la nécessité de terminer le passage en deux fois deux voies de la RN4 entre Nancy et Strasbourg. Si les travaux entre Héming et Saint-Georges doivent se finir l'été prochain, le dernier tronçon, entre Saint-Georges et Gogney, long de quelques kilomètres, reste à réaliser.

Ces travaux sont nécessaires, pour des raisons territoriales, – le tronçon est emprunté par 10 000 véhicules par jour, dont 30 % de poids lourds –, économiques – il faut soutenir ce territoire enclavé –, mais aussi et surtout sécuritaires, puisque ce secteur est le plus accidentogène de Lorraine. Rien qu'entre 2009 et 2016, treize morts y sont survenues.

En réponse à l'une de mes interventions, il y a deux ans, le Gouvernement avait déclaré que l'inscription de ces travaux au contrat de plan État-région – CPER – constituait « une nécessité absolue des prochaines semaines et des prochains mois ». Deux ans se sont écoulés. Les études engagées depuis plusieurs années ont permis d'optimiser le projet, en ajustant le tracé aux contraintes locales et en réduisant son coût. Le volet routier du CPER en cours a été prolongé pour deux ans : c'est l'occasion de réaliser ce projet d'une « nécessité absolue ».

Madame la secrétaire d'État, les maires, présidents de communauté de communes et conseillers départementaux concernés par ce tronçon ont besoin désormais d'engagements clairs de l'État sur deux questions. D'une part, à quelle date finirez-vous les études et les concertations avec les agriculteurs pour les remises en prairies ? D'autre part, les collectivités locales – la région en tête, mais aussi les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et Moselle – assurant l'autre moitié du financement, vous engagez-vous à inscrire au budget pour 2021 de l'État les crédits nécessaires au financement des travaux ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention de M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports, sur le projet d'aménagement de la RN4 en deux fois deux voies, entre Gogney et Saint-Georges.

En 2015, la multiplicité des priorités régionales et les contraintes budgétaires n'ont permis d'inscrire à l'actuel CPER que les travaux de la section entre Saint-Georges et Héming, pour un montant de 34 millions d'euros, dont la moitié est prise en charge par l'État. Grâce à la mobilisation financière importante de l'État et des collectivités, les travaux sur cette section avancent de manière significative, et permettront sa mise en service définitive à la fin de l'année.

J'ai conscience que des problèmes de sécurité se posent sur la section adjacente, entre Gogney et Saint-Georges. L'État et les collectivités sont mobilisés pour faire avancer ce projet. Après des études complémentaires d'opportunité et d'optimisation financées pour moitié par l'État, une concertation a été organisée avec les élus, et a conduit en 2018 à privilégier une variante dont le tracé suit au plus près la RN4 actuelle, réduisant le coût et les impacts environnementaux du projet.

De nouvelles expertises sont en cours, afin de fixer les caractéristiques précises de la variante retenue, et de solliciter une autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'une autorisation à déroger à l'interdiction d'atteintes aux espèces protégées.

L'exécution des opérations inscrites au volet mobilité des CPER actuels étant prolongée jusqu'à 2022, les travaux d'aménagement de la RN4 entre Gogney et Sant-Georges ne pourront débuter qu'à partir de 2023, si l'inscription du projet au prochain contrat de plan est confirmée. Il fera l'objet d'un examen attentif, dans les négociations à venir.

La définition des priorités en matière de mobilités multimodales et d'infrastructures de transport interviendra dès cette année, parallèlement à l'élaboration du CPER 2021-2027 pour les autres volets. Dans cette optique, il est nécessaire de préparer dès maintenant un plan de financement solide pour le projet. Compte tenu du coût de l'opération, la mobilisation des collectivités, aux côtés de l'État, pour participer à son financement, constituera un atout essentiel à son inscription dans le contrat de plan.

- M. le président. La parole est à M. Thibault Bazin.
- **M. Thibault Bazin.** Madame la secrétaire d'État, j'espère que vous relaierez ma réponse auprès de votre collègue secrétaire d'État chargé des transports : l'attente est très longue. Imaginez que la dernière fois qu'un nouveau tronçon a été mis en service, entre Bénaménil et Blâmont, en Meurthe-et-Moselle, c'était en 2006 nous sommes en 2020 !

Vous l'avez dit, sur le plan de la sécurité, c'est une urgence. Trente-trois accidents ont eu lieu depuis 2010, sur un tronçon de quelques kilomètres seulement. Or vous annoncez des travaux en 2023. Je ne peux me satisfaire de cette réponse, et espère que vous pousserez les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL – à tout mettre en œuvre pour que les travaux soient engagés bien avant cette date. En effet, on sait bien que constituer un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ne

demande pas trois ans. Plusieurs ici sont élus locaux, et savent que, s'il y faut un certain temps, les délais peuvent être maîtrisés, avec de l'énergie et du volontarisme.

Vous annoncez une contractualisation future ; or le volet mobilité ne sera pas inclus dans les CPER pour les années 2021-2027. Le volet routier du CPER en cours est prolongé pour deux ans : profitons-en pour en faire, excusez le jeu de mot, le « véhicule » de ces travaux.

Les collectivités locales de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et la région Grand-Est sont toutes mobilisés. La question de savoir si elles contribueront ou non au financement des travaux ne se pose plus, puisqu'elles ont annoncé que c'était leur priorité. Il vous revient maintenant de nous dire si ce sera une priorité pour l'État.

#### Données clés

Auteur: M. Thibault Bazin

**Circonscription**: Meurthe-et-Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale Numéro de la question : 973

Rubrique: Aménagement du territoire

Ministère interrogé: Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transports

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 février 2020 Réponse publiée le : 12 février 2020, page 848

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 février 2020